



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS PUBLIC
Erratum

RÈGLEMENT 576-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 576 CONCERNANT LA DIVISION DU
TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Avis est donné, par la présente, que l'avis public publié le 8 mars 2024 intitulé *Règlement 576-1 modifiant le règlement 576 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux* est ANNULÉ. Un nouvel avis public sera publié à une date ultérieure.

Donné à Lac-Brome
Ce 13 mars 2024

Christine Marchand
Greffière adjointe